COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

En raison de la pandémie, le conseil municipal s'est déroulé dans le foyer le mercredi 14 décembre 2020 à 18 heures 30, la salle du conseil municipal ne permettant pas de respecter la distanciation physique.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN POUR UNE MISSION D'AUDIT ENERGETIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur l'un de ses bâtiments les plus énergivores : le bâtiment retenu est la Mairie.

La collectivité aura à sa charge un maximum de 50% de la prestation. M. Jean-Claude PISTRE et M. Jacques MOULIS sont désignés en qualité de référents de la commune pour le suivi du projet. Un devis est demandé pour connaître le montant de la prestation.

INDEMNITÉ DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION IRRÉGULIÈRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RÉSEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

M. Le Maire rappelle que « toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ». Par conséquent, toute occupation ou utilisation irrégulière du domaine public doit donner lieu au versement d'une indemnité d'occupation

Ces indemnités exigées en contrepartie d'une occupation privative irrégulière d'une dépendance du domaine public se prescrivent dans un délai de 5 ans. Le point de départ de la prescription est le 1er janvier de l'année suivant celle du constat de l'occupation irrégulière du domaine public.

En conséquence il sera demandé pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, le versement d'une indemnité compensatrice, sachant que cette indemnité varie en fonction du km aérien, km de fourreau souterrain emprise au sol..

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION

	Tarifs RODP routier		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m²
Actualisation 2020	55,54€	41,66€	27,77€
	Tarifs RODP	non routier	
	Tarifs RODP Aérien/km	non routier Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m²

Pour les fourreaux dont les opérateurs propriétaires indiqueront qu'ils sont inoccupés, le tarif de RODP est fixé à 10 % des tarifs plafond précités.

VERSEMENT DE DONS AUX ENTREPRISES

Suite à la pandémie de la COVID, certaines associations ont souhaité qu'une partie de leurs subventions soient versées au profit d'entreprises en difficulté (1 000 € pour la bibliothèque et 900 € pour la chorale). D'autre part, le comité de jumelage d'Hattenheim a versé à la commune une somme de 2 000 € destinée à aider les entreprises en difficulté ce qui donne un montant global de 3 900€.

Reste maintenant à faire un état des lieux de ces entreprises

LOCATION DU BISTROT DE PAYS

Monsieur le Maire rappelle la délibération fixant la location gérance du café restaurant à M. BELLUS Christian. Aujourd'hui le bistrot de pays est en cours d'achèvement.

Maître FOUSSAT, notaire à Alairac, a établi le contrat de location à venir à compter du mois qui suivra les directives nationales permettant la réouverture des restaurants

LOCATIONS CENTRE MÉDICAL MADELEINE BRÈS

Monsieur le Maire rappelle la délibération fixant les loyers des divers espaces occupés par les professionnels de santé ainsi que celle fixant les loyers des deux médecins dans le centre médical. Ce sont aujourd'hui un médecin, quatre infirmier(es) et un kinésithérapeute qui occupent le bâtiment.

Maître THORENT, notaire à Montréal, a établi les contrats de location à venir à compter du 1^{er} janvier 2021